

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 14 novembre 2017 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Nathalie Lavoie
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry

Sont également présentes, mesdames :

Cynthia Bossé, directrice générale
Christelle Lafourcade, secrétaire au greffe

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Installation d'un analyseur de chlore et d'un doseur de dioxyde de soufre à la station de filtration;
- 10.2 Troisième et dernier versement pour la bibliothèque municipale;
- 10.3 Demande de soutien financier de la part de la Fondation Aline-Letendre;
- 10.4 Paiement de la quote-part pour l'année 2018 à Omnibus Région d'Acton
- 10.5 Dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Adoptée

389-11-2017

390-11-2017

1.2 Adoption des délibérations de l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2017.

Adoptée

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

- . Prévisions budgétaires du service régional d'inspection en bâtiment – MRC d'Acton;
- . RIAM, Procès-verbal du 27 septembre 2017;
- . Annexe B, entente de travail avec madame Christelle Lafourcade;
- . Plainte reçue le 10 octobre 2017 associée à l'entreprise Transport M. Cabana inc.;
- . Arrêté ministériel numéro AM 2017 concernant une demande de soustraction à l'activité minière;
- . MAMOT, proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2018;
- . Compte-rendu de la réunion du Comité de la Rivière Noire;
- . RIAM - Procès-verbal du 25 octobre 2017;
- . Bilan de l'activité Maison hantée.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

391-11-2017

Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'octobre 2017 d'une somme de 153 826,24 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 56 317,06 \$.

Adoptée

3.2 Paiement du décompte numéro trois final à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc.

CONSIDÉRANT LE décompte numéro trois final présenté par monsieur Yves Beaulieu, ingénieur de l'entreprise Consumaj inc. dûment mandatée par la résolution 013-01-2016 afin d'effectuer la surveillance pour les travaux de pavage du rang Saint-Édouard;

392-11-2017

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte numéro trois final s'établit à 9 573,92 \$ incluant les taxes et une retenue de 5%;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement du décompte numéro trois final, et ce, pour une somme de 9 573,92 \$ à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc.;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte numéro trois final.

Adoptée

3.3 Réclamation numéro 4 de la Fabrique Saint-Éphrem en vertu de l'entente pour le stationnement

CONSIDÉRANT L'entente intervenue entre la Fabrique Saint-Éphrem et la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA balance de 2016 d'un montant de 886,64 \$;

CONSIDÉRANT LE montant de 10 000 \$ accordé selon l'entente pour 2017;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux d'entretien d'hiver exécutés par la Municipalité en 2017 sont de 921 \$;

CONSIDÉRANT LE montant de 3 155,04 \$ déjà accordé en 2017 par la résolution numéro 166-05-2017;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique a présenté des pièces justificatives pour l'achat et l'installation de deux chaudières au gaz naturel et pour la modification des circuits de tuyauterie d'un montant de 28 334,90 \$ taxes nettes et après avoir retranché une subvention qu'elle a reçue;

CONSIDÉRANT QUE la réclamation de la Fabrique s'élève donc à plus de 6 810 \$, montant admissible à la suite d'un calcul effectué avec les chiffres présentés ici;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 5.1 b) de l'entente, les sommes doivent être investies dans la propriété (terrain et bâtisse) en infrastructures et immobilisation aux fins de l'entretenir ou de la réparer, y compris les honoraires professionnels encourus pour ces travaux, ce qui exclut toute dépense d'opération ou d'entretien mineur;

CONSIDÉRANT QUE si la somme disponible à titre de loyer n'est pas toute versée dans une année en raison de l'absence ou de l'insuffisance de dépenses d'entretien ou de réparation admissibles, la somme disponible de cette année s'ajoute à la somme disponible de l'année suivante, et de toute autre, jusqu'à la fin de l'entente, le cas échéant;

393-11-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisé la réclamation pour l'entente du stationnement de la Fabrique, et ce, pour un montant total de 6 810,60 \$;

QU'ainsi est complétée et exécutée l'entente intervenue avec la Fabrique Saint-Éphrem il y a quatre ans.

Adoptée

4. Administration

4.1 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance de conseil les déclarations des intérêts pécuniaires de messieurs Alain Joubert, Ghyslain Phaneuf, Claude Larocque et Mathieu Beaudry ainsi que celles de mesdames Nathalie Lavoie et Barbara Beugger.

4.2 Fermeture du bureau municipal pour la période de Noël

CONSIDÉRANT QUE la période des Fêtes est une période peu achalandée au bureau municipal;

394-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le bureau municipal soit fermé à partir du 21 décembre 2017 à 12 h jusqu'au 2 janvier 2018 inclusivement.

Adoptée

4.3 Nomination de la mairesse suppléante

395-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer madame Barbara Beugger mairesse suppléante de la municipalité. Elle remplira les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations attachées pour le mandat actuel de ce conseil.

Adoptée

396-11-2017 4.4 Délégation d'un représentant municipal pour le conseil d'établissement de l'école de la Croisée

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommé monsieur Ghyslain Phaneuf comme représentant municipal au Conseil d'établissement de l'école de la Croisée.

Adoptée

397-11-2017 4.5 Délégation de représentants municipaux pour divers comités et services de la municipalité

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient nommés les représentants de divers comités et services de la municipalité comme suit :

Bibliothèque municipale	Madame Nathalie Lavoie
Comité d'embellissement des paysages d'Upton	Monsieur Alain Joubert
Comité du Parc nature de la région d'Acton	Madame Nathalie Lavoie
Finances	Madame Barbara Beugger et monsieur Claude Larocque
Service de sécurité incendie	Messieurs Alain Joubert, Claude Larocque et Mathieu Beaudry
Regroupement récréatif d'Upton	Madame Nathalie Lavoie et messieurs Ghyslain Phaneuf et Mathieu Beaudry
Ressources humaines	Madame Barbara Beugger et monsieur Claude Larocque
Transport et hygiène du milieu	Messieurs Alain Joubert et Claude Larocque

Adoptée

398-11-2017 4.6 Délégation de représentants municipaux pour le comité consultatif d'urbanisme

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient nommés messieurs Ghyslain Phaneuf et Mathieu Beaudry comme représentants municipaux au comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

- 399-11-2017
- 4.7 Délégation d'un représentant municipal au comité de la Rivière Noire
- IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommé monsieur Alain Joubert comme représentant municipal au comité de la Rivière Noire à partir de mois d'avril 2018, lorsque monsieur Guy Lapointe aura fini son mandat dans ce comité.
- Adoptée
- 400-11-2017
- 4.8 Délégation de représentants municipaux au conseil d'administration de la Corporation Honorifique Agréée Propriétaire des Établissements Ancestraux d'Upton (CHAPEAU)
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient nommés mesdames Cynthia Bossé et Barbara Beugger ainsi que monsieur Guy Lapointe comme représentants municipaux au conseil d'administration du CHAPEAU.
- Adoptée
- 401-11-2017
- 4.9 Délégation d'un représentant municipal à l'Office municipal d'habitation (OMH)
- IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommé monsieur Alain Joubert comme représentant municipal à l'OMH.
- Adoptée
- 402-11-2017
- 4.10 Délégation de représentants municipaux à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient nommés monsieur Guy Lapointe comme représentant municipal et monsieur Alain Joubert comme représentant substitut à la RIAM.
- Adoptée
- 403-11-2017
- 4.11 Délégation de représentants municipaux au conseil d'administration de la Société culturelle du Lys inc. (SCL)
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient nommés mesdames Cynthia Bossé et Barbara Beugger ainsi que monsieur Guy Lapointe comme représentants municipaux au conseil d'administration de la SCL.
- Adoptée

404-11-2017

4.12 Délégation d'un représentant municipal à la Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN)

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit nommé monsieur Claude Larocque comme représentant municipal à la CDRN et que, s'il est absent, le conseil municipal nomme monsieur Alain Joubert à titre de représentant substitut.

Adoptée

4.13 Offre de services pour la gestion documentaire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la gestion documentaire annuelle de la Municipalité pour un total d'environ 107 heures de travail;

CONSIDÉRANT QUE les documents et archives doivent être classés conformément au calendrier de conservation approuvé par les Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT L'offre de services de madame Maryse Deslandes, archiviste, au montant de 2 568 \$, incluant les frais de déplacement et les taxes applicables;

405-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services pour la gestion documentaire de la Municipalité de madame Maryse Deslandes, archiviste, et qu'un budget d'environ 2 568 \$ soit décrété à cette fin pour l'année 2018.

Adoptée

4.14 Résultat de l'appel d'offres numéro 2017-005 pour l'entretien ménager des 808 et 810, rue Lanoie

CONSIDÉRANT L'appel d'offres sur invitation numéro 2017-005 pour l'entretien ménager des 808 et 810, rue Lanoie;

CONSIDÉRANT LES résultats suivants :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Entreprise Maskou-net	172 \$/semaine
Services d'entretien V.P. inc.	230 \$/semaine
HB entretien enr.	180 \$/semaine

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Maskou-net est la plus basse soumissionnaire conforme;

406-11-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit retenue l'entreprise Maskou-net pour l'entretien ménager des 808 et 810, rue Lanoie.

Adoptée

4.15 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 2010-203

Avis de motion est donné par monsieur Alain Joubert afin que soit présentée une modification au règlement numéro 2013-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton, ladite modification portant sur l'annexe A.1 intitulée « Tarification des services municipaux – unité d'évaluation en ligne ».

4.16 Projet de règlement numéro 2010-203-18 modifiant le règlement 2010-203 sur la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou en partie de ses biens, services ou activités;

ATTENDU LES dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement à l'annexe «A.1» afin d'en compléter le texte pour l'utilisateur occasionnel;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Alain Joubert lors de la session régulière du 14 novembre 2017;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 72 heures à l'avance;

407-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

4.17 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain

Ce point est retiré.

4.18 Mosaïque des élus – Mandat au photographe

CONSIDÉRANT QUE les élus au conseil municipal ont commencé un nouveau mandat en novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de poursuivre la coutume de faire produire une mosaïque présentant les photos des élus en poste pour chaque mandat;

CONSIDÉRANT L'offre de services transmise par le studio « Portrait de Vie » pour préparer la mosaïque du nouveau conseil et contenant les diverses options suivantes :

Sept photos à 45 \$ chaque	315 \$
Prise de photo au studio	Aucun frais
OU prise de photo avec décor et éclairage	75 \$
Création et montage d'une mosaïque	95 \$
OU utilisation du même montage des deux précédentes mosaïques	40 \$
Finition laminée sur plaque de bois	165 \$
OU finition sur plaque avec cadre	282 \$
Total : entre 520 \$ et 767 \$	

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Pascale Demers, photographe, d'un montant forfaitaire, pour un temps limité, de 1 200 \$, incluant les taxes applicables et comprenant une séance de photographies, le montage et la livraison d'une mosaïque laminée et montée sur un faux cadre;

408-11-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de mandater le studio « Portrait de vie » pour confectionner et fournir une mosaïque des nouveaux élus incluant une prise de photo au studio, l'utilisation du même montage que les deux précédentes mosaïques ainsi qu'une finition sur plaque avec cadre selon les modalités décrites dans l'offre de service, datée du 8 novembre 2017 pour un montant total de 637 \$ excluant les taxes applicables.

Adoptée

4.19 Formation sur le comportement éthique avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Guy Lapointe, les conseillères, mesdames Nathalie Lavoie et Barbara Beugger ainsi que les conseillers, messieurs Alain Joubert, Ghyslain Phaneuf et Mathieu Beaudry souhaitent, à la suite de leur assermentation et puisque c'est une obligation pour les élus qui ne l'ont pas encore suivie, prendre part à la formation dispensée par la FQM, intitulée « Le comportement éthique », et ce, pour un montant total de 1 980 \$ plus taxes;

409-11-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE messieurs Guy Lapointe, Alain Joubert, Ghyslain Phaneuf et Mathieu Beaudry ainsi que mesdames Nathalie Lavoie et Barbara Beuger soient inscrits à la formation « Le comportement éthique » donnée par la FQM le 3 mars 2018, pour un montant total de 1 980 \$ plus les taxes et que tous les frais inhérents à ces formations leur soient remboursés;

QUE soit affecté au paiement le budget 2018.

Adoptée

4.20 Formation sur la gestion financière municipale avec la FQM

CONSIDÉRANT QUE la conseillère, madame Nathalie Lavoie, ainsi que les conseillers, messieurs Alain Joubert, Ghyslain Phaneuf et Claude Larocque souhaitent, à la suite de leur assermentation, prendre part à la formation proposée par la FQM, intitulée « La gestion financière municipale », et ce, pour un montant total de 1 320 \$ plus taxes;

410-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE messieurs Alain Joubert, Ghyslain Phaneuf et Claude Larocque ainsi que madame Nathalie Lavoie soient inscrits à la formation « La gestion financière municipale » donnée par la FQM le 19 mai 2018, pour un montant total de 1 320 \$ plus les taxes et que tous les frais inhérents à ces formations leur soient remboursés;

QUE soit affecté au paiement le budget 2018.

Adoptée

4.21 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2017-291

Avis de motion est donné par monsieur Alain Joubert afin que soit présenté le règlement numéro 2017-291 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.

4.22 Projet de règlement numéro 2017-291 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (2010, c. 27), la Municipalité d'Upton doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'un avis de motion de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du 14 novembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le présent projet de règlement plus de 72 heures à l'avance;

411-11-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le projet de règlement numéro 2017-291 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4.23 Formation « Les impacts de la loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier »

CONSIDÉRANT QU'il serait utile pour la Municipalité, que la directrice générale, madame Cynthia Bossé, assiste à la formation intitulée « Les impacts de la loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier » donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

CONSIDÉRANT QUE cette formation se fera sur deux jours consécutifs en janvier ou en février 2018 selon la zone desservie et qu'un tarif réduit est offert aux membres de l'ADMQ jusqu'au 13 décembre 2017 pour un montant de 522 \$ plus taxes;

412-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE soit autorisée l'inscription de madame Cynthia Bossé à la formation de l'ADMQ intitulée « Les impacts de la loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier » pour un montant de 522 \$ plus taxes et que tous les frais inhérents à cette formation lui soient remboursés;

QUE soit affecté au paiement le budget courant.

Adoptée

4.24 Motion projet de règlement pour la gestion contractuelle

Ce point est reporté à une séance ultérieure en raison d'un manque d'informations.

4.25 Projet de règlement pour la gestion contractuelle

Ce point est reporté à une séance ultérieure en raison d'un manque d'informations.

4.26 Adoption du nouveau logo de la municipalité

413-11-2017

Le nouveau logo de la municipalité est présenté aux élus.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit adopté le nouveau logo de la municipalité;

Que la version finale soit envoyée par messagerie électronique aux membres du conseil pour approbation.

Adoptée

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2017 et des prévisions des dépenses pour le mois de novembre 2017

414-11-2017

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2017 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de novembre 2017 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de novembre 2017, un budget de 580 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée

5.2 Offres de service pour l'ajout de ventilation et la modification du chauffage de la caserne incendie

Ce point est reporté à une date ultérieure en attendant des renseignements de la part de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

5.3 Offre de service pour du matériel concernant le système d'alarme incendie du 810, rue Lanoie

CONSIDÉRANT LE rapport d'inspection du système d'alarme incendie du 810, rue Lanoie produit par l'entreprise Chubb Edwards le 10 octobre 2017;

CONSIDÉRANT LES deux recommandations contenues dans ce rapport précisant qu'il serait bon de procéder à l'installation d'une cloche dans l'entrée commune des 808 et 810, rue Lanoie à relier au panneau incendie et qu'il faudrait remplacer un détecteur défectueux situé à 10 pieds de hauteur en avant des bureaux d'accueil de la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Chubb Edwards d'un montant de 1 255 \$ excluant les taxes applicables pour ces travaux;

415-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Chubb Edwards d'un montant de 1 255 \$ excluant les taxes applicables pour l'installation d'une nouvelle cloche dans l'entrée commune des 808 et 810, rue Lanoie et pour le remplacement d'un détecteur défectueux.

Adoptée

5.4 Embauche de pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Benoit Gauthier, recommande l'embauche de monsieur Athanasios Komitas à titre de pompier à temps partiel pour un contrat à réviser dans un an afin de ne pas exclure un pompier résident d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Athanasios Komitas, demeurant à Acton Vale, possède une expérience de treize (13) ans comme ambulancier à Sherbrooke, qu'il est déjà formé pour la désincarcération ainsi que comme pompier avec une expérience de six (6) ans et qu'il est disponible de jour, ce qui est très intéressant pour le service de sécurité incendie d'Upton;

416-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit entérinée l'embauche de monsieur Athanasios Komitas à titre de pompier à temps partiel pour un contrat d'un an, et ce, selon les conditions de travail en vigueur;

QUE son embauche soit conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de six (6) mois.

Adoptée

6. Transport et voirie

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre 2017

417-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de novembre 2017, un budget de 3 630 \$, plus taxes, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée

6.2 Travaux réalisés à la place des Loisirs – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Ce point est reporté à la prochaine assemblée du conseil.

6.3 Embauche d'un employé surnuméraire pour le déneigement des chemins municipaux

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, à retenir en cas d'urgence ou de surcharge de travail aux opérations de déneigement, une à deux personnes pour effectuer le déneigement :

- Des chemins;
- Des trottoirs, stationnements et allées d'accès;

418-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur Guy Lapointe, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour conclure toute entente en vue de l'embauche de personnel surnuméraire pour des travaux de déneigement incluant les conditions salariales, indexées selon ce qui a été décidé au budget, ainsi qu'en fonction de l'expérience des candidats retenus.

Adoptée

7. Hygiène du milieu

7.1 Demande d'appui financier du Comité de la Rivière Noire

Ce point est reporté pour être prévu dans le budget de l'année 2018.

7.2 Approbation de la facture numéro 400973 de l'entreprise Les Services exp inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité effectue actuellement des démarches auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin de résoudre la problématique de ses ouvrages d'assainissement qui sont pratiquement à leur capacité limite;

419-11-2017

CONSIDÉRANT LE mandat confié à l'entreprise Les Services exp inc. par la résolution numéro 322-09-2017 pour la mise à jour de l'étude de faisabilité pour la planification des ouvrages d'assainissement;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 400973 de l'entreprise Les Services exp inc. d'un montant de 6 300 \$ excluant les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit approuvée la facture numéro 400973 de l'entreprise Les Services exp inc. pour un montant de 6 300 \$ excluant les taxes applicables pour la mise à jour de l'étude de faisabilité pour la planification des ouvrages d'assainissement;

QUE soit affectée au paiement de ces services professionnels la contribution du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

Adoptée

- 7.3 Achat d'équipement et travaux pour la pompe numéro 2 du poste de pompage Lanoie et addenda au plan d'action réalisé par l'entreprise Les Services exp inc.

CONSIDÉRANT LA lettre d'expertise reçue de l'entreprise Asisto inc. mentionnant que la pompe P2 du poste de pompage Lanoie refoule les eaux usées avec un débit réduit;

CONSIDÉRANT QUE l'observation du clapet de cette pompe numéro 2 met en évidence une corrosion importante sur l'ensemble de sa surface, y compris ses brides;

CONSIDÉRANT QUE la vanne située à l'aval du clapet est également très corrodée en surface et que cela risque de rendre difficile le passage des boulons pour le montage d'un nouvel équipement;

CONSIDÉRANT QUE le poste de pompage Lanoie est d'une importance stratégique pour le réseau d'assainissement d'Upton puisqu'il reçoit les eaux usées de l'ensemble de la municipalité et les refoule vers les étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE la vanne et le clapet de la pompe P1 sont présentement dans un état similaire à ceux de la pompe P2;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Asisto inc. recommande le remplacement du clapet de la pompe P2 et de la vanne située à l'aval de ce clapet ainsi que le remplacement, dans la même intervention, du clapet et de la vanne de la pompe P1 qui présentent le même niveau de corrosion que ceux de la pompe P2 et la réalisation d'un diagnostic des pieds d'assise des pompes pour vérifier que leur état de corrosion ne constitue pas un risque pour le supportage des pompes, le tout pour un budget d'environ 12 300 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces interventions entraineront un arrêt du poste de pompage Lanoie et que, pour éviter un rejet en milieu naturel, il y a lieu de prévoir les services d'un camion aspirateur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer, du même coup, le remplacement des vannes à bousseau pour une somme de 2 700 \$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Asisto inc. recommande également la mise en place d'un télécontrôle sur ce poste qui permettrait de commander à distance ses pompes afin de pouvoir réagir plus rapidement lors de désordres futurs, et ce, pour un montant estimé à 5 500 \$ excluant les taxes applicables;

420-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit décrété un budget de 25 000 \$ incluant les frais inhérents et les taxes nettes aux fins de réalisation du plan d'action révisé pour le poste de pompage Lanoie;

QUE soit vérifié si l'utilisation d'un matériel en acier inoxydable est possible pour ces remplacements;

QUE, pendant les travaux, soient mises en place des mesures de limitation des débits d'eaux usées non-traitées rejetés au milieu naturel et que le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques en soit avisé (MDDELCC);

QUE la lettre datée du 13 octobre 2017 de monsieur Sébastien Hervieux, ingénieur de l'entreprise Asisto inc., soit annexée au plan d'action réalisé en 2012 par la compagnie Les Services exp inc. pour en faire partie intégrante;

QUE soit affectée au paiement la contribution versée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée

7.4 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en lien avec un projet d'ajout de filtre pour le puits numéro 4 de l'usine de filtration

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un filtre pour le puits numéro 4 de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Services exp inc. estime les honoraires professionnels pour ce travail à environ 25 000 \$ et les coûts de construction à environ 100 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT L'offre de service, après révision, reçue de l'entreprise Asisto inc. d'un montant forfaitaire de 21 700 \$ excluant les taxes applicables;

421-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée la soumission révisée de l'entreprise Asisto inc. d'un montant forfaitaire de 21 700 \$ pour des services professionnels en lien avec l'ajout d'un filtre pour le puits numéro 4 de l'usine de filtration;

QUE cet appel d'offres soit rapidement établi afin que les autorisations nécessaires soient obtenues auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le but de procéder à la réalisation des travaux dès 2018;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à payer les frais de demande au MDDELCC;

QUE soit affectée au paiement la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée

7.5 Offre de service pour le balancement hydraulique du réseau d'eau potable

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir un rapport de balancement hydraulique du réseau d'eau potable de la municipalité afin, notamment, d'identifier les secteurs où la protection incendie est insuffisante, où les pressions sont trop élevées ou trop basses ainsi que d'identifier les secteurs qui nécessiteraient des bouclages afin de sécuriser l'alimentation en eau;

CONSIDÉRANT L'offre de service reçue de l'entreprise Les Services exp inc. pour un montant forfaitaire de 14 500 \$ excluant les taxes applicables;

422-11-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée l'offre de service de l'entreprise Les Services exp inc. pour le balancement hydraulique du réseau d'eau potable pour un montant forfaitaire de 14 500 \$ excluant les taxes applicables;

QUE soit affectée au paiement la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée

7.6 Offre de service pour la valorisation agricole des boues déshydratées du sac filtrant numéro 2

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la valorisation des boues déshydratées d'un deuxième sac filtrant entreposé du côté ouest de l'étang;

CONSIDÉRANT L'offre de service reçue de l'entreprise Solinov inc. pour la valorisation des boues déshydratées de ce sac filtrant numéro 2 ainsi que pour le transport de ce sac d'un montant forfaitaire de 12 550 \$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est inférieure, de près de 2 000 \$, au montant proposé lors d'une première estimation par cette entreprise en février 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce tarif est proposé pour des travaux à effectuer en dehors des périodes de dégel et qu'ils sont prévus d'ici la fin de l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Martin, gestionnaire de projets de l'entreprise Aquatech, société de gestion de l'eau, recommande d'accepter cette offre de service;

423-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit attribué le mandat à l'entreprise Solinov inc. pour la disposition du sac filtrant numéro 2, estimé à 550 m³, et ses boues pour une somme de 12 550 \$ excluant les taxes applicables;

QUE la coordination des travaux soit effectuée si possible d'ici la fin de l'année 2017 ou après la période de dégel en 2018, et ce, à coordonner avec la Municipalité;

QUE, pour ce paiement, soit utilisé le budget courant pour 9 800 \$ et que la balance soit utilisée avec l'excédent de fonctionnement affecté.

Adoptée

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Demande de contribution pour les paniers de Noël

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière reçue du Comité des paniers de Noël du village d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE les paniers de Noël sont remis à plus de trente familles à faible revenu de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

424-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'un montant de 100 \$ soit remis au Comité des paniers de Noël du village d'Upton.

Adoptée

8.2 Adhésion à Tourisme Montérégie pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Montérégie a pour mission et mandat d'assurer le développement et la promotion de l'industrie touristique de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler notre adhésion à cet organisme en s'acquittant de la cotisation annuelle d'un montant de 430 \$ excluant les taxes applicables;

425-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler notre adhésion à Tourisme Montérégie en s'acquittant de la cotisation annuelle d'un montant de 430 \$ excluant les taxes applicables.

Adoptée

8.3 Demande de contribution de la Fédération de l'Âge d'Or Québécoise (FADOQ) à Upton pour leur dîner de Noël

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ d'Upton demande à la Municipalité une aide pour financer son dîner de Noël prévu le 10 décembre 2017;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

426-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le prêt gratuit de la salle communautaire pour l'organisation du dîner de Noël de la FADOQ constitue la contribution de la Municipalité.

Adoptée

8.4 Demande de contribution pour la fête organisée par le Centre de la petite enfance (CPE) La douce couvée

CONSIDÉRANT LA demande écrite reçue de la part du CPE La douce couvée dans le but de solliciter une contribution financière afin d'organiser une fête de fin d'année qui coïncidera avec leur quinzième anniversaire de création;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

CONSIDÉRANT QUE ce CPE fait partie du territoire desservi par le Bureau coordonnateur dont dépend Upton;

427-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à la majorité des conseillers et des conseillères qu'un montant de 50 \$ soit remis au CPE La douce couvée pour l'organisation de la fête de fin d'année qu'ils ont programmé pour le 1^{er} décembre 2017.

Adoptée

8.5 Offre de service pour l'impression du Bavard

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Lettrage Sercost inc. présente les mêmes conditions que pour 2017, c'est-à-dire :

- Un montant de 592 \$ pour une édition de 16 pages sans mise en page ni conception, plus taxes incluant l'impression et la livraison de 925 copies;
- Des frais annuels pour la conception des pages de publicité d'un montant de 105 \$;
- Des redevances de 15 % sur la publicité;

428-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée la soumission d'impression et de livraison du Bavard par l'entreprise Lettrage Sercost inc. pour l'année 2018;

QUE madame Émilie Hébert procède à la conception et la mise en page du Bavard sur ses heures de bureau.

Adoptée

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2017

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2017 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Signature pour les documents concernant la demande de servitude de tolérance pour le 732, rue Saint-Éphrem, lot numéro 1 958 572

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 292-08-2017;

CONSIDÉRANT L'assermentation d'un nouveau maire pour la Municipalité en la personne de monsieur Guy Lapointe qui met fin aux fonctions de monsieur Yves Croteau désigné comme signataire dans la résolution numéro 292-08-2017;

429-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à la majorité des conseillers et des conseillères que, en plus de madame Cynthia Bossé, soit mandaté le maire, monsieur Guy Lapointe, afin de signer tous les documents requis et pertinents tels qu'énoncés dans la résolution numéro 292-08-2017.

Adoptée

9.3 Offres de service pour la caractérisation phase 2 de l'immeuble situé au 786, rue Saint-Éphrem

CONSIDÉRANT LA présence d'hydrocarbures observée lors de travaux ayant nécessité l'excavation des sols dans le secteur nord-est de la caserne de la municipalité ainsi que dans le vide sanitaire sous la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de procéder à une évaluation environnementale de site, phase II, pour les lots 5 645 130 et 5 645 131 du cadastre du Québec, situés au 786, rue Saint-Éphrem;

CONSIDÉRANT L'offre de services professionnels reçu de la part de l'entreprise Avizo Experts-Conseils inc. d'un montant de 8 375 \$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT L'offre de services reçue de la part de l'entreprise GESTENV inc. d'un montant de 12 600 \$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT L'offre de services reçue de la part de l'entreprise Les Services exp inc. d'un montant de 19 750 \$ excluant les taxes applicables;

430-11-2017

CONSIDÉRANT LES recommandations de la directrice générale, madame Cynthia Bossé ainsi que celles des élus du comité du service de sécurité incendie quant à l'offre la plus avantageuse, c'est-à-dire celle de l'entreprise GESTENV inc.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à la majorité des conseillers et des conseillères :

Que soit acceptée l'offre de services de l'entreprise GESTENV inc pour un montant de 12 600 \$ excluant les taxes applicables afin de réaliser une évaluation environnementale de site, phase II, pour les lots 5 645 130 et 5 645 131 du cadastre du Québec, situés au 786, rue Saint-Éphrem;

QUE soit affecté au paiement le budget courant.

Adoptée

9.4 Demande de modifications aux règlements d'urbanisme de l'entreprise Transport M. Cabana inc.

CONSIDÉRANT LA demande de modification de la réglementation d'urbanisme de l'entreprise Transport M. Cabana inc., à l'égard du lot numéro 1 958 141, situé au 625, rang de la Carrière ainsi qu'à l'égard du lot vacant numéro 2 794 375, lesquels sont situés en zone résidentielle (107);

CONSIDÉRANT LES résolutions numéros 339-09-2017 et 369-10-2017 de ce conseil;

CONSIDÉRANT LA recommandation du CCU d'accepter la modification de la réglementation afin de rendre conforme l'utilisation commerciale de la propriété du lot numéro 1 958 141 et, en résumé, y permettre ainsi le commerce de transport limité à l'intérieur d'un bâtiment accessoire sans entreposage extérieur;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil ainsi que ses nouveaux membres ont entendu toutes les parties prenantes;

CONSIDÉRANT QUE, selon les informations recueillies lors des rencontres et de l'examen des documents versés au dossier ainsi que celles obtenues en lien avec les aménagements demandés à la session du conseil municipal du 3 octobre 2017, il y a lieu de réviser les décisions notées dans les résolutions ci-dessus mentionnées;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est d'avis qu'il y a lieu d'encourager l'entreprise locale, d'assurer le bon voisinage ainsi que de voir à limiter les impacts des activités commerciales sur les propriétés voisines résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE ni l'entreprise Transport M. Cabana inc. ni les propriétaires voisins ne sont favorables à l'aménagement d'un talus comme énoncé dans la résolution numéro 369-10-2017, afin de limiter les impacts des activités de cette entreprise;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge important, en général, de limiter les impacts de transport sur le voisinage pour un usage commercial dans une zone à prédominance résidentielle et qu'ainsi les inconvénients liés aux activités à l'extérieur doivent être encadrés tant pour le secteur à l'étude que pour l'ensemble du territoire uptonais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de légiférer ce type d'usage commercial de manière à éviter une implantation inappropriée dans un secteur majoritairement constitué de terrains de petites superficies;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer une nouvelle zone en morcelant la zone 107 et comprenant des propriétés constituées de terrains de moyennes et grandes superficies ainsi qu'en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir de tout conseil de gouverner et de prendre des décisions dans l'intérêt général de tous les citoyens, citoyennes et contribuables d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution ne fait pas l'unanimité, monsieur Guy Lapointe demande un vote :

Votes pour :

Monsieur Claude Larocque
Madame Barbara Beugger
Madame Nathalie Lavoie
Monsieur Guy Lapointe

Votes contre :

Monsieur Alain Joubert
Monsieur Ghyslain Phaneuf
Monsieur Mathieu Beaudry

431-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à la majorité des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandaté le Service d'aménagement de la MRC d'Acton pour la rédaction d'un projet de règlement afin de :

- Créer une nouvelle zone en morcelant la zone 107 tel que montré au croquis qui a été remis aux élus plus de 72 h avant cette assemblée et comprenant la propriété de monsieur Martin Cabana;
- Modifier le règlement de zonage numéro 2002-90 pour ajouter à l'article 18.2.3.2 l'alinéa suivant :
« i) dans la zone 107 seulement, les commerces de transport »;

- Modifier le règlement de zonage numéro 2002-90 pour modifier l'alinéa a) de l'article 18.2.3.1 par l'alinéa suivant : « a) *sauf pour un commerce de transport dans la zone 107, la superficie occupée par l'usage complémentaire ne doit pas excéder la superficie au sol de l'habitation* »;

QUE soit également modifié le règlement de zonage 2002-90 afin de prévoir l'obligation d'aménager, pour tout commerce de transport accessoire à l'habitation, un espace tampon conforme à ce qui suit :

- Toute aire de stationnement d'un commerce de transport doit être entièrement isolé d'une propriété occupée par un usage principal résidentiel, sauf dans le cas où il est séparé par une voie de circulation publique par un espace tampon;
- Il doit avoir une largeur minimale de 3 mètres;
- Il doit faire office de coupe-son et sa mise en place doit comprendre des conifères denses afin d'être efficace en toute saison;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à chacun des membres du CCU.

QUE les dispositions inconciliables avec les présentes décisions qui avaient été notées dans les résolutions numéro 339-09-2017 et 369-10-2017 soient abrogées et que le reste demeure en vigueur.

Adoptée

9.5 Demande d'extension de délai pour des travaux extérieurs

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 433, montée Beaudoin, demande que lui soit autorisé de terminer la finition extérieure de sa résidence après avoir entrepris des travaux de rénovation et d'agrandissement de celle-ci;

CONSIDÉRANT LE permis émis le 4 mai 2016 pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.2.5 du règlement de zonage 2002-90 stipule que la finition extérieure de tout bâtiment doit être terminée dans un délai maximum de 18 mois suivant la date d'émission du permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire déclare que ses travaux ont été retardés notamment à cause de problèmes de santé;

432-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à la majorité des conseillers et des conseillères d'accorder au propriétaire du 433, montée Beaudoin une extension de délai pour les travaux de finition extérieure de sa résidence pour une échéance au 4 mai 2018.

Adoptée

10. Divers

10.1 Installation d'un analyseur de chlore et d'un doseur de dioxyde de soufre à la station de filtration

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Frédéric Arpin, travaillant pour l'entreprise Chloratech inc., de remplacer l'analyseur de chlore et PH de la station de filtration puisque les électrodes de l'analyseur de gauche actuel sont usées;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Chloratech inc. pour un analyseur de chlore de type Depolox 3 Plus, plus précis et demandant moins d'entretien, pour un montant d'environ 5 340 \$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Chloratech inc. est la seule à distribuer ce type de matériel au Québec;

CONSIDÉRANT LA seconde recommandation de monsieur Frédéric Arpin d'installer un doseur de dioxyde de soufre et la soumission reçue de son entreprise pour un montant de 10 172 \$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Martin, de l'entreprise Aquatech, effectuera une recherche dans le but de trouver un autre fournisseur pour un équipement équivalent au doseur de dioxyde de soufre proposé par l'entreprise Chloratech inc.;

433-11-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à la majorité des conseillers et des conseillères

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise Chloratech inc. pour l'achat d'un analyseur de chlore pour un montant de 5 340 \$ excluant les taxes applicables;

QUE soit accordé un budget de 10 200 \$ excluant les taxes applicables pour l'installation d'un doseur de dioxyde de soufre;

QUE soit affectée au paiement la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée

10.2 Troisième et dernier versement pour la bibliothèque municipale

434-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit fait à la bibliothèque municipale le troisième et dernier versement de la quote-part pour l'année 2017, et ce, au montant de 2 500 \$.

Adoptée

10.3 Demande de soutien financier de la part de la Fondation Aline-Letendre

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Aline-Letendre tente de rehausser la qualité de vie globale des résidents de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT LA demande de soutien financier pour l'aménagement de quatre chambres pour les résidents en fin de vie;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

435-11-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'un montant de 50 \$ soit remis à la Fondation Aline-Letendre pour l'aider à aménager quatre chambres pour des résidents en fin de vie.

Adoptée

10.4 Paiement de la quote-part pour l'année 2018 à Omnibus Région d'Acton

CONSIDÉRANT LE renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes;

436-11-2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton accepte de verser sa quote-part à la condition que le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTME) accepte de verser la contribution financière de base;

QUE la Municipalité d'Upton accepte que la Municipalité régionale de comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du MTME pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2018;

QUE la Municipalité d'Upton approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2018 au montant de 259 495 \$;

QUE la Municipalité d'Upton approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2018 soit :

- 32,50 \$ pour un carnet de 10 coupons locaux (3,25 \$ / unité);
- 3,50 \$ pour les déplacements locaux à l'unité;
- 10 \$ pour les déplacements extérieurs à l'unité;
- 1,50 \$ par enfant de 6 à 11ans pour les déplacements locaux à l'unité;
- 3,50 \$ par enfant de 6 à 11 ans pour les déplacements extérieurs à l'unité;
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins;

QUE la Municipalité d'Upton autorise le versement d'une quote-part à Omnibus Région d'Acton au montant de 6 303,31 \$ pour l'année d'opération 2018.

Adoptée

10.5 Dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1^{er} janvier 2017 au 31 octobre 2017 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

437-11-2017

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'octobre 2017.

Adoptée

438-11-2017

13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la séance soit levée à 21 h 45.

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.